

Commentaires de Groupements forestiers Québec

Consultation sur le Plan d'action sur la mobilisation des propriétaires forestiers à la récolte de bois 2021-2024

Table des matières

COMMENTAIRES DE GROUPEMENTS FORESTIERS QUÉBEC.....	1
TABLE DES MATIÈRES	2
AVANT-PROPOS	3
POSITION	3
MISE AU POINT	4
LES PROPRIÉTAIRES DE LOTS BOISÉS NE FORMENT PAS UN BLOC MONOLITHIQUE	4
LA DIMINUTION DU NOMBRE DE PRODUCTEURS ENGAGÉS EST RELIÉE À UN CHANGEMENT DE POLITIQUE DU MFFP	4
COMMENTAIRES GÉNÉRAUX.....	6
UNE APPROCHE GLOBALE QUI DEMANDE À ÊTRE RAFFINÉE	6
LES PROPRIÉTAIRES NON ACTIFS, LES PROPRIÉTAIRES ACTIFS ET LES PROPRIÉTAIRES ENGAGÉS.....	6
BESOIN DE STRATÉGIES DIFFÉRENTES POUR LES DEUX TYPES DE PROPRIÉTAIRES	7
LE MARCHÉ DU BOIS EST DÉFICIENT	8
LIEN ENTRE LES VOLUMES DE BOIS LIVRÉS AUX USINES ET LES MARCHÉS	8
ÉVOLUTION DU PRIX MOYEN PAYÉ À L'USINE, DU PRIX COMPOSITE RANDOM LENGTH ET DE LA VALEUR MARCHANDE EN FORÊT PUBLIQUE	9
BESOIN DE FINANCEMENT DE LA FORÊT PRIVÉE	9
HYPOTHÈSES UTILISÉES	9
COMMENTAIRES SPÉCIFIQUES SUR LES SECTIONS	11
OBJECTIF 1 : MENER À TERME LES INVESTISSEMENTS SYLVICOLES	11
OBJECTIF 2 : AMÉLIORER L'ENVIRONNEMENT D'AFFAIRES DES PRODUCTEURS FORESTIERS	11
LES REVENUS NETS DES PROPRIÉTAIRES STAGNENT, CAR LE PRIX DU BOIS ROND N'EST PAS CORRÉLÉ AVEC CELUI DES PRODUITS FINIS.	11
LES PROPRIÉTAIRES VOIENT LEUR POUVOIR DE NÉGOCIATION DIMINUER	12
L'ENCADREMENT PROFESSIONNEL EST SOUS-ESTIMÉ	12
LA RARETÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE SE FAIT DE PLUS EN PLUS SENTIR	12
IL Y A TOUJOURS BEAUCOUP DE TÂCHES CLÉRIQUES QUI N'AJOUTENT PAS DE VALEUR	12
L'IMPRÉVISIBILITÉ DES INVESTISSEMENTS SYLVICOLES REND LES INVESTISSEMENTS TECHNOLOGIQUES TRÈS RISQUÉS	12
OBJECTIF 3 : CONTRIBUER À L'ÉVOLUTION DU CADRE RÉGLEMENTAIRE (MUNICIPAL) ET LÉGAL EN FORÊT PRIVÉE	13
OBJECTIF 4 : INFORMER D'AVANTAGE LES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS SUR LES MILIEUX SENSIBLES ET LES PRATIQUES À PRIVILÉGIER	13
OBJECTIF 5 : ENGAGER DE NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES FORESTIERS DANS LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT FORESTIER.....	13
DES CHOIX À FAIRE.....	15
CONCLUSION	16

Avant-propos

Groupements forestiers Québec désire remercier le Ministère des Forêts de la Faune et des Parcs de lui donner l'occasion de commenter le Plan d'action sur la mobilisation des propriétaires forestiers à la récolte de bois 2021-2024. Le MFFP nous propose un travail très élaboré qui touche plusieurs enjeux très pertinents dans le cadre de la mobilisation des propriétaires forestiers à la récolte de bois.

Nous tenons à réaffirmer notre engagement envers l'objectif énoncé dans la stratégie nationale de production de bois à savoir : « *poursuivre l'augmentation des bois livrés aux usines de transformation des bois en les faisant passer de 6,4 Mm³ en 2018 à 7,8 Mm³ d'ici la fin de 2023.* »

Afin d'ajouter à la réflexion, nous avons mobilisé notre réseau afin de mettre à la disposition du MFFP toute l'expertise qui a été développée au sein des groupements forestiers depuis près de 50 ans. Nous avons aussi utilisé une étude que nous avons commandée au Groupe DDM en 2015 portant sur l'augmentation de la récolte en forêt privée. Certaines données ont aussi été mises à jour pour ce travail.

Nos commentaires sont divisés en quatre parties. D'entrée de jeu, nous ajouterons certaines nuances importantes aux constats émis dans le document de travail. Par la suite, nous ferons part de commentaires généraux. Ils seront suivis de commentaires spécifiques pour chaque objectif. Finalement, nous poserons les choix qui devront être pris dans les prochaines semaines.

Nous ne tenterons pas de réécrire le document. Une partie non négligeable de nos commentaires n'ont peut-être pas leur place dans le texte final du plan d'action. Toutefois, ils sont très importants pour mettre en contexte et bien comprendre nos propositions. Nous laisserons aussi en annexe, une version commentée du document de travail ainsi qu'une copie de l'étude produite en 2015 par le Groupe DDM.

Position

Groupements forestiers Québec accueille favorablement le plan de mobilisation des propriétaires proposé par le MFFP. Les objectifs et stratégies qui y sont présentés sont cohérents avec les travaux antérieurs du forum des partenaires de la forêt privée.

Pour en faire un succès, ce plan doit être accompagné de ressources suffisantes et d'un environnement économique adéquat. Actuellement, les investissements actuels ne couvrent pas la réalisation des recettes sylvicoles des propriétaires engagés. Qui plus est, le prix payé par l'industrie stagne depuis plusieurs années. Dans ce contexte, il est illusoire d'atteindre les objectifs prévus au plan de mobilisation des propriétaires forestiers.

Mise au point

Le document de travail proposé par le MFFP est très élaboré. Plusieurs mises en contexte sont faites afin d'expliquer des choix de stratégies. Il nous semble important toutefois de nuancer certaines affirmations contenues dans le texte.

Les propriétaires de lots boisés ne forment pas un bloc monolithique

Le premier constat qui vient à l'esprit en lisant la proposition de plan d'action est la notion même de propriétaires. En effet, la lecture du texte pourrait laisser croire qu'il s'agit d'un groupe homogène alors qu'il en est tout autre.

La valeur accordée à la forêt provient non seulement des activités commerciales (valeur d'usage), mais également en grande partie des autres sources de valorisation telles que la valeur d'existence (bénéfices liés au plaisir de savoir que certains écosystèmes sont préservés), la valeur de legs (reflète l'utilité issue du fait que les générations futures pourront bénéficier de tous les avantages liés au fait d'être propriétaire d'une portion de forêt) et la valeur d'option (bénéfices liés au fait de savoir qu'on peut utiliser la ressource en cas de besoin (prime d'assurance)). Le coût d'option en termes de dollars est difficile à déterminer. La figure 1 schématise pour le propriétaire les sommes additionnelles à ajouter pour le convaincre de récolter selon les valeurs qu'il accorde à son lot.

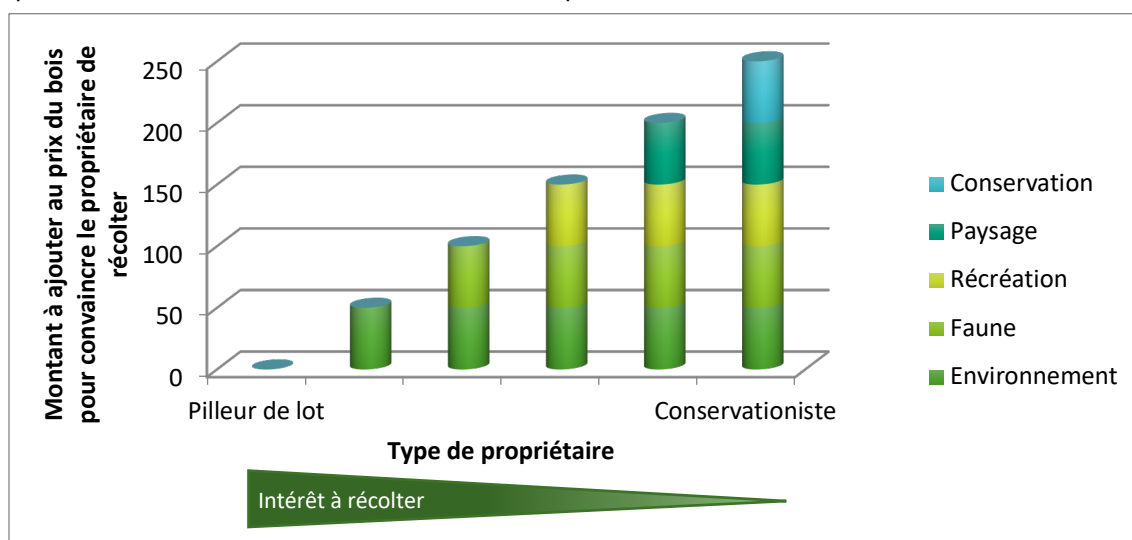


Figure 1. Schématisation du coût d'option pour récolter du bois pour un propriétaire de lot boisé (DDM, 2015)

La diminution du nombre de producteurs engagés est reliée à un changement de politique du MFFP

Dans le texte, le MFFP affirme que : « Le nombre de producteurs forestiers reconnus au Québec est en décroissance et se trouvait sous la barre des 30 000 producteurs en 2019. » Le tableau proposé montre que le nombre de producteurs enregistrés serait passé de 36 953 en 2012 à 29 153 en 2018. Une diminution de 7 800 producteurs (21 %).

Toutefois, nous omettons de dire que cette diminution n'est pas nécessairement le résultat d'un désengagement des producteurs forestiers, mais essentiellement d'une modification de la politique du MFFP en matière de soutien à la forêt privée exprimée lors du rendez-vous sur la forêt privée de 2011.

Sous l'impulsion du MFFP, les partenaires de la forêt privée décidaient en 2011 :

Le contexte

Le MRNF souhaite s'associer dans une relation d'affaires avec des propriétaires qui seront prêts à s'engager en termes de temps et d'argent, produisant ainsi un effet multiplicateur sur les investissements publics.

Décision 2 :

Qu'à compter du 1^{er} avril 2012, et ce jusqu'au 1^{er} avril 2015, le plan d'aménagement forestier, conforme au cadre établi par les agences régionales de mise en valeur des forêts privées, soit entièrement à la charge

du producteur forestier. Pendant cette période, un suivi sera effectué par les agences et le MRNF afin de déterminer les effets de cette mesure sur l'adhésion des propriétaires de boisés au Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP). Les dépenses afférentes à ce plan demeurent admissibles dans le cadre du Programme de remboursement des taxes foncières.

L'exercice consistait à exclure les producteurs fantômes c'est-à-dire des propriétaires recrutés pour remplir un quota de nouveaux membres souvent imposé par des agences. Ces producteurs se voyaient réaliser un plan d'aménagement presque gratuitement, mais sans réelle intention de l'appliquer.

L'objectif alors était, compte tenu des ressources limitées, de concentrer les investissements chez les producteurs réellement intéressés. Pour s'assurer de leur intérêt, on leur demandait une contribution au départ sous forme d'un plan d'aménagement.

Cette approche a aussi été exacerbée par la mise en place de la reconnaissance du modèle d'affaires des groupements forestiers. En effet, dans la démarche, chaque propriétaire regroupé a été rencontré pour signer une convention normalisée dans laquelle il s'engageait dans une démarche d'aménagement. Cette campagne de signature a permis aussi d'identifier une quantité non négligeable de producteurs fantômes.

Bien que nous observions une diminution (chute) du nombre de producteurs officiellement enregistrés, nous considérons que le nombre de producteurs engagés envers l'aménagement lui est demeuré stable.

Commentaires généraux

Une approche globale qui demande à être raffinée

Le plan de mobilisation des producteurs présenté par le MFFP touche à plusieurs composantes essentielles à l'atteinte de l'objectif. Dans un monde idéal, nous pourrions le mettre en œuvre d'un seul coup. Toutefois, il est fort probable que les ressources disponibles pour se faire soient insuffisantes. Dans ce contexte, des choix devront être faits pour maximiser l'impact des stratégies en regard des ressources disponibles.

Pour être efficace, il est essentiel d'adapter nos stratégies en fonction des deux grands propriétaires énoncés précédemment (propriétaires actifs et non actifs).

Les propriétaires non actifs, les propriétaires actifs et les propriétaires engagés

Une première distinction doit être faite entre les propriétaires actifs et les propriétaires non actifs et les propriétaires engagés. Le tableau 1 présente certaines caractéristiques.

Tableau 1. Caractéristiques des trois principaux types de propriétaires forestiers

	Non actifs	Propriétaires actifs (environ 30 000)	
		Indépendants	Engagés
Nombre	Environ 100 000	Environ 7 000	Environ 23 000
Superficie	3,2 M ha		1,7 M d'ha
Détient un plan d'aménagement	Non	Oui	Oui
Détient une convention d'aménagement forestier	Non	Non	Oui
Détient un statut de producteur	Non	Oui, généralement	Oui
Obtient les services d'un conseiller forestier	Non	Oui	Oui (Groupement forestier)
Intérêt à mettre du bois en marché	Faible voire inexistant	Oui	Très élevé
Actif sur sa propriété	Non	Oui	Oui
Engagement envers la production	Non	Non	Oui (Paf + Convention)
Obtient des investissements gouvernementaux	Non	Oui	Oui

Ces trois (3) clientèles distinctes ont des besoins et des attentes très différentes. D'une part, nous avons les propriétaires non actifs. Ces derniers ont peu ou pas de connaissances forestières et sont beaucoup moins portés à être actifs forestièrement sur leur boisé. Ces gens doivent être informés sur la démarche d'aménagement et les possibilités qu'elle permet.

D'autre part, nous avons les propriétaires actifs qui se sont engagés dans une démarche d'aménagement avec un groupement forestier ou un conseiller. Ils ont accepté l'idée d'aménager leur boisé et comprennent la séquence et la finalité des travaux. Ils connaissent assez bien les différents programmes qui se présentent à eux.

Chez les propriétaires actifs, une certaine partie a décidé de pousser leur engagement beaucoup plus loin. En effet, les propriétaires regroupés membre d'un groupement forestier ont concrétisé leur désir de mettre leur boisé sous aménagement à l'intérieur d'une convention d'aménagement qui définit le partenariat avec leur groupement forestier, les objectifs de mise en valeur et le rôle de chacun dans leur atteinte.

Ce lien étroit fait en sorte que la très grande majorité des investissements publics mènent à la réalisation de travaux de récolte, mais surtout, à la réalisation des différents objectifs du propriétaire. Ce faisant, il devient encore plus actif

et intéressé à la mise en valeur de sa propriété. Dans une étude réalisée en 2015, le Groupe DDM affirmait que « la récolte en forêt privée suit la même tendance que celle en forêt publique. Il n’y a pas un refus notable de récolter de la part des producteurs. »

Besoin de stratégies différentes pour les deux types de propriétaires

Cette partie a été développée avec l’expérience des groupements forestiers et à l’aide de la formation sur le marketing de la production de bois. À l’intérieur de cette formation, les quelque 150 participants ont été invités à faire la nomenclature des objections/interrogations que les groupements forestiers recevaient de la part des propriétaires. Cette source d’information unique nous permet de comprendre ce qui se passe réellement lorsque nous rencontrons un propriétaire actif et non actif.

Pour les producteurs actifs qui sont déjà intégrés à une démarche d’aménagement, il est essentiel que notre discours demeure cohérent. Nous devons réaliser complètement son plan d’aménagement forestier. Lorsque nous ne le faisons pas, nous induisons un doute sur la démarche.

Par ailleurs, le meilleur argument pour qu’un propriétaire décide de mettre du bois en marché est le revenu net qu’il en tire. Plus ce revenu est limité, moins c’est intéressant. Ce revenu net peut être amélioré soit par une augmentation du prix de vente ou par une diminution des coûts d’opération (tout en gardant une qualité irréprochable).

En ce qui concerne les propriétaires non actifs, l’enjeu est tout autre. Il faut créer un lien de confiance et l’initier au bienfait de l’aménagement forestier. Cela prend beaucoup de temps et d’efforts, car les échanges sont très nombreux et les travaux peu importants au départ. Il peut prendre plusieurs années avant que le propriétaire ait suffisamment confiance pour récolter une partie de son lot.

Tableau 2. Stratégies générales

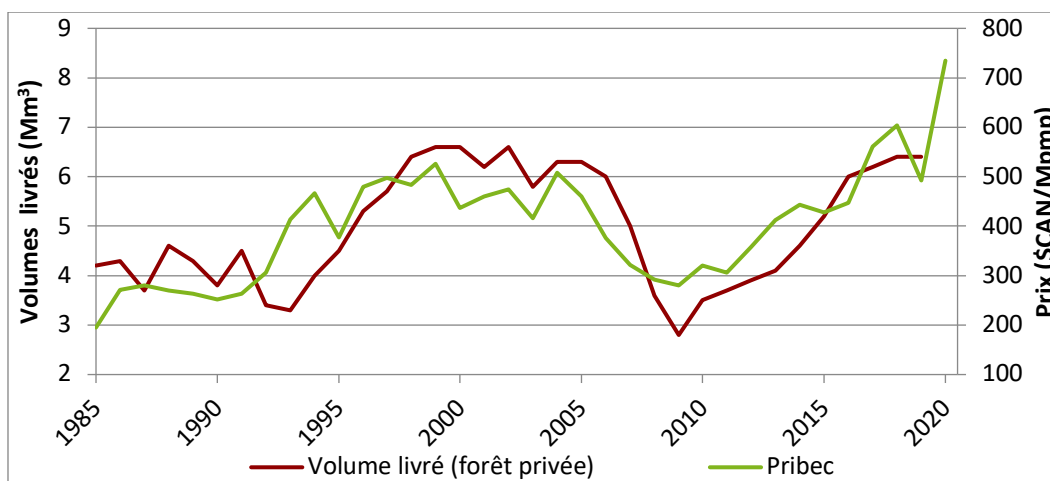
	Propriétaire actif	Propriétaire non actif
<i>État d’esprit</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Comprend la notion d’aménagement forestier • Connaît les différents programmes • Aime son lot à bois et veut le préserver • A déjà réalisé des travaux commerciaux et/ou non commerciaux • Un lien de confiance est établi • Est prêt à recevoir de l’information sur les travaux à réaliser 	<ul style="list-style-type: none"> • Aime son lot à bois et veut le préserver • Peu préoccupé par l’aménagement • Ne connaît pas les programmes • Peut être intimidé par la notion de devenir « producteur » forestier • N’a pas confiance envers son interlocuteur
<i>Besoins</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Être accompagné (clé en main) • Avoir confiance • Respect de ses objectifs de production • Un revenu cohérent et significatif avec la perte d’utilisation de son boisé • Une garantie de qualité • Des informations claires et compréhensibles 	<ul style="list-style-type: none"> • Protéger son lot à bois • Comprendre l’aménagement forestier • Développer les « autres » utilisations de la forêt
<i>Stratégie</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Un revenu net plus élevé <ul style="list-style-type: none"> ○ Vente de bois ○ Utilisation efficiente des différents programmes ○ Baisse de coûts ○ Des méthodes d’intervention efficaces • Une démarche d’aménagement complète (recette sylvicole) 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer un lien de confiance <ul style="list-style-type: none"> ○ Comprendre ses motivations ○ Travaux non intrusifs (reboisement) ○ Informations ○ Participation aux activités de l’organisation (i.e. assemblée générale) ○ Réputation du conseiller forestier

Le marché du bois est déficient

Pour que les vendeurs rencontrent les acheteurs, plusieurs conditions doivent être remplies. Le dynamisme du marché du bois rond constitue la pierre d'assise du marché du bois d'œuvre. Le marché du bois rond s'est quelque peu complexifié depuis l'entrée en vigueur du nouveau régime forestier. Depuis 1986, l'industrie s'approvisionnait en forêt publique, à partir de ses contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF), et en forêt privée par des ententes et des achats spécifiques. Maintenant, l'industrie peut acquérir à l'enchère des bois publics sur le marché libre avant de s'approvisionner en forêt privée. Il apparaît donc que les bois de la forêt privée s'inscrivent après le bois des garanties d'approvisionnement et le bois mis à l'enchère publique. Cette nouvelle dynamique désavantage la forêt privée, surtout pour les essences feuillues qui sont également abondantes en forêts publiques. En effet, les détenteurs de garanties d'approvisionnement (GA) résineuses doivent faciliter la disposition des feuillus afin d'obtenir tous leurs bois résineux. De plus, les distances de transport détermineront l'intérêt économique de chacune des sources d'approvisionnement, autant publique que privée.

Enfin, la disparition de la demande de bois rond (4 pi) destiné à la pâte résineuse a contribué également à freiner la récolte en forêt privée. Le bois rond (4 pi) se prêtait à des récoltes plus artisanales. La disparition de ce marché oblige les propriétaires à utiliser des équipements plus lourds ou recourir à des services de récolte. Ceci a eu pour effet de réduire l'intérêt de certains petits producteurs forestiers.

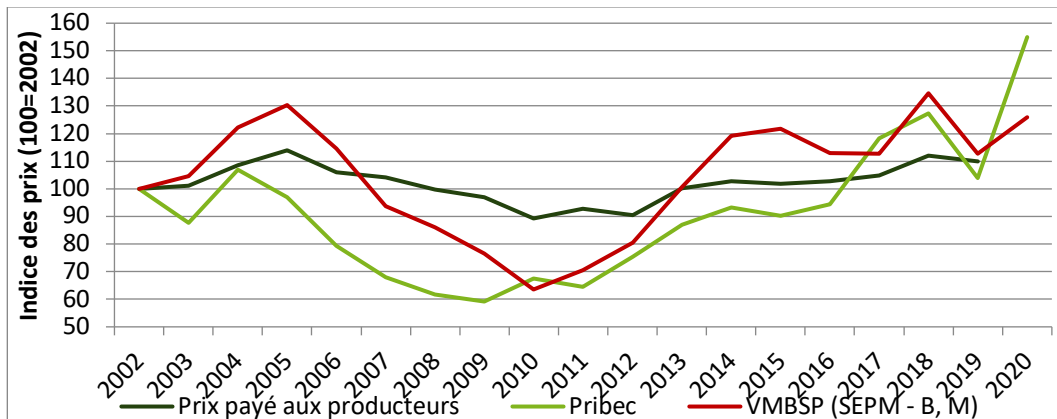
Il existe une corrélation évidente entre les volumes livrés et les marchés. Les années où les volumes livrés ont atteint des sommets coïncident avec les meilleures années sur les marchés du bois d'œuvre. Toutefois, les marchés du bois d'œuvre se montrent beaucoup plus volatils que les livraisons, qui semblent moins rapides à s'ajuster. La figure 1 illustre bien les variations dans les livraisons de bois de la forêt privée et celles des marchés du bois d'œuvre. Les prix obtenus forment le principal incitateur à la récolte, de même que le revenu net tiré par le propriétaire.



Lien entre les volumes de bois livrés aux usines et les marchés

Depuis 2009, les prix sur le marché du bois d'œuvre se sont accrus de plus de 162 % alors que le prix du bois rond obtenu par le producteur privé, lui, n'a augmenté que de 13 % (figure 2). Comparativement à 2002, le prix de vente des produits du sciage résineux est 55 % plus élevé contre 9,8 % pour les droits de coupe au producteur. En moyenne entre 2002 et 2019, le prix moyen en dollars courants obtenu par le producteur oscille à tout près de 45 \$/m³¹. La valeur marchande des bois sur pied de la forêt publique est corrélée directement au prix du bois d'œuvre et suit une courbe pratiquement identique, ce qui porte à conclure que le droit de coupe du propriétaire privé n'est pas en relation avec les prix sur les marchés, mais découle davantage des ententes locales et régionales.

¹ https://www.foretpriee.ca/wp-content/uploads/2021/01/La-foret-privée-chiffre-2020_janvier-2021_modif-5.3_1.pdf



Évolution du prix moyen payé à l'usine, du prix composite Random Length et de la valeur marchande en forêt publique

De plus, un délai est observé entre le moment où le marché du bois d'œuvre connaît une effervescence et sa transposition sur le marché du bois rond, surtout à l'issue d'une crise. Ce délai s'explique notamment par les répercussions persistantes sur les finances des entreprises. Non seulement le ratio d'endettement des entreprises demeure très élevé, mais il existe un déficit important en termes d'investissements dans les équipements des usines. Par conséquent, les entreprises forestières peuvent difficilement payer davantage pour leur approvisionnement en bois. La situation devrait toutefois se résorber au fur et à mesure du rétablissement du secteur et du maintien de prix élevés.

En dollars constants, le producteur forestier obtenait en moyenne 17 % moins en 2019 qu'en 2002 pour chaque mètre cube livré à une usine de transformation. En 17 ans, l'incitatif financier à récolter a donc significativement diminué.

Outre le prix de vente du bois, plusieurs obstacles limitent les volumes récoltés :

- Fiscalité des propriétaires ;
- Absence d'usines pour écouler les volumes (feuillus) ;
- Disparition de certains marchés (produits spécifiques) ;
- Disponibilité d'entrepreneurs ou d'équipements pour réaliser la récolte ;
- Contraintes liées aux règlements municipaux ;
- Réticences des propriétaires face aux activités de récolte ;
- Mécanismes de mise en marché inadéquats ;
- Etc.

Besoin de financement de la forêt privée

Hypothèses utilisées

Les boisés privés détiennent un potentiel de récolte annuelle de 16,7 millions de mètres cubes de bois selon les plus récents calculs de possibilité forestière. Au cours de l'année 2018, la récolte n'a été que de 8,5 millions de mètres cubes en incluant la récolte de bois de chauffage, soit 51 % du potentiel de récolte.

- Possibilité forestière, 16,7 Mm³
- Productivité de la forêt privée (16,7Mm³ / 7,1Mha = 2,35 m³/ha)
- Propriétaires actifs 50 % = récolte 8,5 Mm³ incluant bois de chauffage (2 Mm³)
- Volume récolté à l'hectare = 150 m³
- Superficie récoltée annuellement = 56 600 ha

Besoins de travaux annuellement sur 56 000 ha pour une récolte de 8,7 Mm ³						
Colonne1	Superficie récolté	% à traiter	Superficie à traite	Taux \$/ha	Total	
Préparation de terrain	56000	15%	8 400	1000	8 400 000 \$	
Reboisement	56000	15%	8 400	450	3 780 000 \$	
Dégagement	56000	25%	14 000	1400	19 600 000 \$	
Précommerciale	56000	25%	14 000	1200	16 800 000 \$	
Travaux commerciaux	56000	15%	8 400	1000	8 400 000 \$	
Total travaux					56 980 000 \$	
Travaux techniques	56 980 000 \$	30%			17 094 000 \$	
Total Investissement					74 074 000 \$	
Besoins de travaux annuellement sur 56 000 ha (1,5 Mm ³ additionnels)						
Colonne1	Superficie récolté	% à traiter	Superficie à traite	Taux \$/ha	Total	
Préparation de terrain	10000	15%	1 500	1000	1 500 000 \$	
Reboisement	10000	15%	1 500	450	675 000 \$	
Dégagement	10000	25%	2 500	1400	3 500 000 \$	
Précommerciale	10000	25%	2 500	1200	3 000 000 \$	
Travaux commerciaux	10000	15%	1 500	1000	1 500 000 \$	
Total Travaux					10 175 000 \$	
Travaux techniques	10 175 000 \$	30%			3 052 500 \$	
Total Investissement					13 227 500 \$	
Budget globaux					87 301 500 \$	

Le gain de possibilité de 12 à 16,7 Mm³ est directement attribuable aux investissements plus importants qui ont été consacrés par l'État à la forêt privée. Le soutien de l'État a permis cette croissance de la disponibilité de possibilité. Il doit donc poursuivre ses efforts et même les accroître afin de maintenir la possibilité disponible à court terme. À l'heure actuelle, l'État et les partenaires consacrent environ 64 M\$, ce qui est nettement insuffisant pour soutenir la possibilité en forêt privée, en comparaison avec ses investissements en forêt publique.

Commentaires spécifiques sur les sections

Nous reprenons les objectifs présentés dans le plan de mobilisation des propriétaires forestiers en les ordonnant du plus important au moins important. Cet ordonnancement permettra de mieux comprendre les actions que nous désirons voir réaliser prioritairement.

Objectif 1 : Mener à terme les investissements sylvicoles

La meilleure carte de visite pour inviter un propriétaire à aménager son lot boisé est les résultats de l'aménagement de 50 dernières années qu'il peut voir autour de lui. La qualité des interventions ainsi que la gamme complète des travaux jouent un rôle important.

La mise en valeur des territoires sous aménagement demande une séquence de travaux et des investissements de l'État de l'ordre de 74 M\$ annuellement. Ces investissements permettraient de soutenir la possibilité forestière à court terme (8,6 Mm³) en forêt privée. Il manquerait donc plus de 11 M\$ pour réaliser la recette sylvicole des propriétaires actifs. Ce manque de financement a aussi créé un retard de plus de 100 M\$ de travaux dans les dernières années. En grande partie dans les familles de travaux non commerciaux.

Les effets les plus probables de ces baisses importantes d'investissements sur le plan forestier concernent des pertes de rendement des forêts privées et des périodes de rotation accrues (requiert plus de temps pour atteindre la maturité), réduisant la possibilité forestière disponible à court terme. En effet, les investissements consacrés en forêt privée permettent de soutenir la possibilité actuellement calculée. Une diminution des investissements réduira d'autant la possibilité à long terme. Il apparaît que les investissements consacrés aujourd'hui à la forêt privée seront insuffisants pour soutenir la possibilité forestière disponible à long terme.

Recommandation 1. Avant toute chose, assurez la réalisation de la recette sylvicole complète des propriétaires sous aménagement par une augmentation des investissements Gouvernementaux et/ou une diminution des charges supportées par le propriétaire.

Par ailleurs, plusieurs gains de productivité doivent être réalisés afin de diminuer des coûts, pensons notamment à l'augmentation de la productivité professionnelle et technique avec l'ajout de technologie, les transports de bois, la signature à distance, les superficies maximales, etc.

Recommandation 2. Développer des outils et des processus afin de faciliter les échanges électroniques de dossiers entre les propriétaires, les conseillers et les agences.

Objectif 2 : Améliorer l'environnement d'affaires des producteurs forestiers

L'amélioration de l'environnement d'affaires des propriétaires forestiers est l'enjeu principal dans leur mobilisation. Les données sont très claires, plus le revenu net est bon, plus les propriétaires sont intéressés par l'aménagement. Or, les approches n'ont pas beaucoup évolué depuis 1995, et ce, même si la forêt privée fait véritablement partie de la stratégie de production de bois.

Essentiellement, nous observons toujours les mêmes choses :

Les revenus nets des propriétaires stagnent, car le prix du bois rond n'est pas corrélé avec celui des produits finis

L'absence de corrélation semble indiquer que les bases du principe de résidualité ne sont pas respectées. Maintenant, l'industrie peut acquérir à l'enchère des bois publics sur le marché libre avant de s'approvisionner en forêt privée. Il apparaît donc que les bois de la forêt privée s'inscrivent après le bois des garanties d'approvisionnement et le bois mis à l'enchère publique. Cette nouvelle dynamique désavantage la forêt privée, surtout pour les essences feuillues qui sont également abondantes en forêt publique. En effet, les détenteurs de garanties d'approvisionnement (GA) résineuses doivent faciliter la disposition des feuillus afin d'obtenir tous leurs bois résineux. De plus, les distances de transport détermineront l'intérêt économique de chacune des sources d'approvisionnement, autant publique que privée.

Recommandation 3. Assurer une meilleure coordination entre les enchères du BMMB et les livraisons disponibles en forêt privée.

Les propriétaires voient leur pouvoir de négociation diminuer

L'industrie profite de la mobilisation des bois sur plusieurs fronts. Bien sûr, les bois libérés permettent d'approvisionner les usines. Toutefois, le cloisonnement des budgets pour les utiliser dans la mobilisation des bois force les propriétaires privés à mettre le bois en marché même si le prix ne fait pas l'affaire.

Recommandation 4. Ne pas contraindre l'utilisation des budgets pour la production de bois de manière à redonner un peu de pouvoir de négociation aux propriétaires.

L'encadrement professionnel est sous-estimé

L'encadrement professionnel est certainement un des éléments qui distingue le plus la forêt privée de la forêt publique. Contrairement aux travaux d'exécutions qui ont beaucoup de similitudes entre la forêt privée et la forêt publique, l'encadrement professionnel se fait d'une manière fort différente en forêt privée. À titre d'exemple, les acteurs de la forêt publique interviennent avec un seul propriétaire (l'État), ceux de la forêt privée le font avec 136 000 producteurs. Les efforts de sensibilisation, de préparation, etc., sont d'une autre nature.

Il est à point de rappeler que l'encadrement professionnel revêt une importance capitale. En effet, l'encadrement professionnel va bien au-delà du travail technique lié à la réalisation des travaux. Il inclut aussi l'accompagnement du producteur dans sa démarche d'aménagement. C'est cet accompagnement qui crée le lien de confiance et développera l'intérêt d'aménager et de mettre en marché ses bois.

Une partie importante du temps des techniciens et ingénieurs forestiers (de l'ordre de 35 %) consiste à faire la promotion de l'aménagement auprès des propriétaires, à discuter avec les différents ministères ou municipalités pour l'application de nouvelles réglementations et répondre aux multitudes de questions des différents intervenants régionaux. Cette situation est le fait que nous disposons d'une très bonne crédibilité dans le milieu ce qui nous permet de faire rayonner non seulement la forêt privée, mais aussi la sylviculture au Québec. Or, la seule rémunération de ces actes provient d'un hectare de travaux bien réalisés.

Le 30 novembre 2016, une rencontre a été organisée à laquelle participaient les représentants gouvernementaux. À ce moment, il a été possible d'identifier de façon exhaustive, plus d'une trentaine d'activités distinctives réalisées en forêt privée. Pour la plupart, aucun chiffre n'était disponible. Cet exercice était un départ et confirmait la différence importante sur le travail d'encadrement professionnel à réaliser entre les deux tenures forestières. Le tableau suivant décrit sommairement les activités que doivent réaliser les groupements forestiers dans le cadre de leurs opérations quotidiennes. Ces spécificités ne sont actuellement pas captées par la mécanique d'établissement des taux en forêt privée.

Recommandation 5. Procéder à une évaluation des tâches d'encadrement professionnelle à réaliser et les soutenir financièrement. Cette évaluation devrait se faire idéalement à l'intérieur d'une étude de coûts propre à la forêt privée.

La rareté de la main-d'œuvre se fait de plus en plus sentir

La rareté de la main-d'œuvre est un enjeu de toutes les industries au Québec, spécialement pour le secteur forestier qui ne jouit pas d'une excellente réputation. Ce manque de main-d'œuvre se traduira vers une plus grande difficulté à réaliser les travaux et rejoindre les propriétaires intéressés par l'aménagement.

Recommandation 6. Mettre en place un cadre d'analyse sur l'impact des décisions sur la main-d'œuvre forestière.

Il y a toujours beaucoup de tâches cléricales qui n'ajoutent pas de valeur

45 % des investissements en forêt privée ne vont pas sur le terrain.

Recommandation 7. Utiliser la latitude professionnelle pour augmenter au-delà de 60% la proportion des investissements qui vont à la réalisation directe de travaux sylvicoles.

L'imprévisibilité des investissements sylvicoles rend les investissements technologiques très risqués

Recommandation 8. Offrir aux acteurs de la forêt privée un financement suffisant sur une période de 5 ans pour planifier les travaux sylvicoles.

Recommandation 9. Offrir aux entrepreneurs forestiers un véritable programme d'aide à l'acquisition de machinerie.

Objectif 3 : Contribuer à l'évolution du cadre réglementaire (municipal) et légal en forêt privée

Cet objectif est essentiel, car il pourrait permettre une diminution des coûts d'opération ainsi qu'une meilleure utilisation du personnel. Dans ce cadre, il est bien de souhaiter l'uniformisation de la réglementation à l'échelle de la MRC. Toutefois, c'est un objectif qui date des années 90. Il est prévisible que cela puisse prendre encore beaucoup de temps avant d'y arriver.

Recommandation 10. Développer une alternative à l'approche d'uniformiser la réglementation municipale.

Par ailleurs, nous observons de plus en plus régulièrement que certaines municipalités n'agissent plus sur les règlements municipaux pour limiter les activités sylvicoles. Ils augmentent simplement le coût du permis nécessaire pour réaliser les travaux. La réglementation n'impose pas de limites. Il n'est pas rare de voir des coûts de permis de l'ordre de 500 à 1500 \$. À cela, il faut ajouter les dépôts de garantie qui peuvent atteindre plusieurs milliers de dollars.

Recommandation 11. Développer une stratégie visant à favoriser les activités sylvicoles par une réglementation municipale adéquate.

Il existe un élément fondamental qui est peu discuté et qui devient un enjeu majeur chez les propriétaires forestiers dans leur volonté de produire du bois. Depuis plusieurs années, nous voyons le nombre de contraintes et d'obligations s'additionner. Que ce soit pour l'environnement, le récréotourisme, les habitats fauniques, le droit de produire est largement transgressé et seul le propriétaire doit supporter ces coûts.

Qui plus est, nous observons que des réglementations provinciales légitimes au départ deviennent abusives lorsqu'appliquées au niveau municipal. Ce n'est pas facile actuellement pour les producteurs forestiers et cela va s'empirer avec le temps. L'appareil provincial n'a pas de filtre pour gérer les situations abusives. Verra-t-on des expropriations pour l'aménagement des pistes de ski de fond ?

Recommandation 12. Assurer le droit de produire pour les propriétaires de lots boisés et que le MFFP le défende lors des audiences sur le schéma d'aménagement.

Objectif 4 : Informer davantage les propriétaires forestiers sur les milieux sensibles et les pratiques à privilégier

Les enjeux environnementaux sont devenus des enjeux légaux certes, mais surtout des préoccupations de premier ordre des propriétaires forestiers. Il est essentiel de trouver une réponse à ces préoccupations. La confection d'un plan d'aménagement bonifié est certainement un outil à développer. Toutefois, les ressources actuelles ne permettent pas de faire une telle planification à grande échelle. À cet égard, Groupements forestiers Québec ne peut soutenir un objectif de mettre en œuvre un plan d'aménagement bonifié que si des ressources additionnelles sont octroyées.

Recommandation 13. Obtenir le financement nécessaire pour la réalisation du PAF bonifié.

Objectif 5 : Engager de nouveaux propriétaires forestiers dans les travaux d'aménagement forestier

L'engagement de nouveaux propriétaires vers l'aménagement forestier est un objectif auquel nous souscrivons. Il est d'autant plus pertinent qu'avec les objectifs énoncés dans la stratégie nationale de production de bois, nous devons recruter de nouveaux propriétaires. En effet, les propriétaires actuellement actifs ne seront pas en mesure de répondre entièrement à la commande.

Par contre, dans le contexte où nous ne disposons pas des ressources nécessaires pour réaliser les travaux prévus au plan d'aménagement des propriétaires actifs, il serait hasardeux de lancer une campagne de recrutement. En effet, les propriétaires non actifs sont beaucoup plus difficiles à recruter. Lorsque l'on réussit, il faut être en mesure de

réaliser rapidement des travaux chez eux. Généralement, des travaux non commerciaux. Si les fonds ne le permettent pas, nous créerons un propriétaire mécontent qui ne sera probablement pas récupérable.

À cet effet, prenez acte du fait que Groupements forestiers Québec ne supportera aucunement une stratégie de recrutement de nouveaux propriétaires tant que la recette sylvicole des propriétaires actifs ne sera pas supportée en totalité et que des ressources supplémentaires soient accordées aux nouveaux propriétaires.

Recommandation 14. N'entreprendre aucune démarche de recrutement massif de nouveaux propriétaires tant que les ressources ne permettent pas de réaliser la recette sylvicole des propriétaires actifs et que des ressources supplémentaires ne soient ajoutées pour servir les nouveaux propriétaires.

Par contre, des activités peuvent être mises en branle qui pourront servir les producteurs actifs et faciliter le recrutement de propriétaires non actifs le cas échéant. Il serait notamment intéressant de fournir aux propriétaires des fiches et informations qui pourraient être ajoutées aux plans d'aménagement des propriétaires ainsi que des applications qui pourraient aider la confection de plan multiressource.

Finalement, la formation des employés revêt aussi une importance capitale. Il faut s'assurer d'outiller nos travailleurs afin qu'ils puissent répondre aux propriétaires et les accompagner convenablement dans leur projet d'aménagement.

Des choix à faire

Nous avons fait plusieurs commentaires sur le plan proposé par le MFFP. Comme nous l'avons exprimé précédemment, les ressources actuelles ne permettent pas de réaliser le plan proposé ni d'atteindre les objectifs de la stratégie nationale de production de bois. Nous croyons aussi qu'il est peu probable que nous puissions obtenir ces ressources d'ici 2023. Dans ce contexte, nous proposons les étapes suivantes :

Priorité 1

- Calculer de manière précise, les investissements nécessaires pour réaliser l'objectif de 7,8 Mm³ de bois récolté en forêt privée
- Réajuster l'objectif de 7,8 Mm³ en conséquence
- Assurer le droit de produire des propriétaires forestiers privés

Priorité 2

- Réaliser la totalité de la recette sylvicole des propriétaires actifs par (en ordre de priorité)
 1. Augmentation des investissements Gouvernementaux (effet le plus rapide)
 - a. Prévisibilité de 5 ans
 2. Diminutions des coûts du système (demande un changement de culture - plus long).
 3. Augmentation de la productivité (La R&D demande du temps).

Priorité 3

- Améliorer l'environnement d'affaires des propriétaires
 1. Revoir le partenariat entre l'industrie de la transformation et les propriétaires – Augmenter le revenu net.
 2. Utiliser la latitude professionnelle pour diminuer les tâches cléricales et pour optimiser le travail des forestiers auprès des propriétaires.
 3. Assurer que l'encadrement professionnel est soutenu adéquatement.
- Évolution du cadre réglementaire
 - Implantation de la nouvelle catégorie d'immeuble
 - Mise en place d'un cadre qui donne le droit de produire aux propriétaires privés

Uniquement si des ressources additionnelles sont ajoutées

- Démarche à grande échelle de recrutement de nouveaux propriétaires
- Mise en place d'un PAF bonifié

Conclusion

Nous sommes très conscients que la dernière décennie et demie a été jonchée de différentes crises et changements qui ont été difficiles pour notre secteur. Toutefois, si nous cherchons réellement un partenariat dans lequel nous serons en mesure d'accroître la production en provenance de la forêt privée, nous devons commencer à penser au producteur privé.

Pour assurer un revenu net qui intéressera le propriétaire à récolter son lot, il y a certainement des mesures qui seraient très aidantes et permettraient de diminuer les coûts de réalisation de ses activités sylvicoles. Pensons notamment, à une fiscalité améliorée favorisant la production de bois ou la diminution des charges administratives. Si nous voulons réellement atteindre nos objectifs, il faudra revisiter notre partenariat afin que tous puissent y trouver son compte.

Actuellement, Groupements forestiers Québec informe le MFFP qu'il est impossible de maintenir la possibilité forestière actuelle des producteurs actifs et encore moins possible d'atteindre les objectifs de la stratégie de production de bois avec les ressources actuellement à notre disposition. Nous croyons qu'une partie de la réponse réside dans le développement des mécanismes beaucoup plus performant et par une plus grande confiance dans les acteurs du système. En l'absence de ressources supplémentaires, nous recommandons de maintenir la politique actuelle et de concentrer nos efforts chez les propriétaires qui sont déjà engagés.